

Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques

A. OBJECTIFS DE L'APPEL

Dans le cadre de sa politique scientifique, la Direction régionale Afrique de l'Ouest de l'AUF soutient l'organisation de manifestations scientifiques par les institutions membres.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au **31 octobre 2020** et concerne les manifestations devant se tenir durant toute l'année 2020.

Le soutien de l'AUF se traduit par un appui à l'organisation de manifestations scientifiques en s'attachant prioritairement à promouvoir la participation scientifique des enseignants-chercheurs et chercheurs seniors apportant une contribution à la manifestation (communication en français). Une priorité sera accordée aux personnes invitées issues des pays du Sud.

Une attention particulière sera accordée aux manifestations qui se saisissent de thématiques innovantes comme les nouveaux modèles pédagogiques, l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, la structuration des systèmes nationaux de recherche-innovation, la valorisation de la recherche, etc.

B. PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Le dossier, pour être complet, doit comprendre le formulaire de candidature **en ligne** dûment complété par le porteur du projet, annexé des pièces jointes demandées dans ce formulaire, énumérées ci-après :

1. Formulaire « Avis et signature » (**à télécharger sur le site de l'AUF**) signé par la plus haute autorité de l'établissement : Recteur ou Président pour les universités, Directeur ou Directeur général pour les écoles supérieures et instituts membres du réseau AUF en Afrique de l'Ouest ;
2. Texte complet de l'appel à communication, y compris la liste des membres du Comité scientifique ;
3. Résumé des communications des intervenants seniors dont le soutien est sollicité ;
4. Curriculum vitae des intervenants seniors dont le soutien est sollicité, faisant ressortir l'expérience acquise en rapport avec le thème de la manifestation

Le dossier de candidature est reçu en ligne au plus tard **2 mois avant le début de la manifestation**.

Url pour la saisie de la candidature : <https://formulaires.auf.org>

L'instruction des dossiers se fait en deux étapes :

- Un examen de leur recevabilité et de leur opportunité régionale par la Direction régionale de l'AUF compétente ;
- Une évaluation scientifique.

La décision finale quant à l'appui apporté ou non par l'AUF repose nécessairement sur ces deux éléments. L'AUF assurera directement la prise en charge des intervenants invités (billets d'avion, assurance voyage et/ou perdiems au barème de 110 euros par jour dans la limite de 4 jours). Dans certains cas, si la spécificité du soutien le justifie, l'AUF pourra verser la subvention à l'établissement organisateur à la suite de la signature d'une Convention entre les deux parties. L'établissement soumettra alors à la fin de la manifestation scientifique un rapport scientifique et financier annexés des pièces justificatives des dépenses effectuées.